

# Programme formation continue des avocats

## Juin 2025

### Thème - Actualité du droit des successions

Date : Vendredi 20 juin 2025 de 14h00 à 17h00

Lieu : Tours

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 2

#### Objectifs :

Maîtriser :

- les conséquences attachées à la réduction en valeur en présence d'un légataire universel
- comment s'imputent les libéralités en usufruit
- comment s'articulent la vocation légale du conjoint avec le bénéfice des libéralités qui lui ont été consenties

#### Méthodes mobilisées :

##### ➤ Programme :

- 1 - La généralisation de la réduction en valeur appliquée aux legs universels
- 2 - L'imputation des libéralités démembrées et ses conséquences pour les libéralités en usufruit entre partenaires
- 3 - Le conjoint héritier légal et gratifié

➤ Moyens pédagogiques : Intervention orale interactive, étude de décisions de justice, fourniture d'un support détaillé.

➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

#### Intervenant

Elsa BERRY, Maître de conférences à l'Université de Poitiers

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »  
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.